ssp vpod

Journal du Syndicat suisse des services publics

nº 4 . 101e année . 28 février 2020

Keystone

services PUBLICS

Défendre retraites et service public !

FRIBOURG . Le 4 mars, la fonction publique fera grève pour ses conditions de retraite. Une alternative viable permettrait de garantir la pérennité de la caisse de pension de l'Etat, sans baisser les rentes. EN PAGES 3 ET 10

JAR - CH 8036 Zurich

Femmes en lutte

2 EN MOUVEMENT – Le 8 mars, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, des milliers de salariées se mobiliseront à nouveau pour l'égalité. Dans le monde et dans toute la Suisse.

Se mobiliser, un droit

5 VAUD – La presse a récemment pointé du doigt un employé de l'Etat pour son engagement dans le mouvement Extinction Rebellion. Pourtant, aucune norme légale ne s'y oppose. Mise au point.

Dangereuse limitation

9 SUISSE – Le 17 mai, les organisations syndicales appellent à refuser l'initiative de limitation. Xénophobe, le texte menace la protection de l'ensemble des salarié-e-s en attaquant les mesures d'accompagnement.

8 Mars 2020
Toutes* en grève!

La photo d'Eric Roset
Dimanche 8 mars, les femmes feront à nouveau grève

À l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes*, les collectifs de la grève féministe appellent à une journée de mobilisation dans toute la Suisse. Voir le programme en page 8!

Éditorial

Plus de temps pour vivre !

VANESSA MONNEY
MARIA PEDROSA
SECRÉTAIRES SSP . RÉGION VAUD

Cette année, le 8 mars est un dimanche. Impossible de faire grève? En réalité, pour beaucoup d'entre nous, le dimanche est un jour de travail comme un autre.

Dans les secteurs où travaillent très majoritairement des femmes*, en particulier dans la vente, la restauration, la culture ou la santé, le travail du dimanche est très répandu.

Le système économique, basé sur l'accumulation des profits, tend à flexibiliser à outrance le travail, y compris lorsqu'aucune urgence vitale n'est en jeu.

Cette exploitation se fait au détriment des gens et de la planète. Que les urgences d'un hôpital soient ouvertes nuit et jour est bien sûr salutaire. Toutefois, l'ouverture excessivement prolongée des magasins n'est pas nécessaire et ne fait que péjorer les conditions de travail des vendeuses et vendeurs.

Le travail de nuit a des conséquences néfastes sur la santé. Il augmente les risques de maladie cardio-vasculaires et de cancer. Plus généralement, travailler le week-end péjore la vie sociale. Cela complique les liens avec les parent-e-s, les ami-e-s, les enfants et les activités de loisirs. La charge mentale liée à l'organisation familiale au sens large, dont les femmes* portent encore essentiellement le poids, est encore plus élevée lorsqu'on travaille le soir, la nuit et les week-ends.

La pénibilité est renforcée en cas de sous-effectif chronique. Par exemple, dans les EMS, les moyens manquent pour prendre soin correctement et dignement des résident-e-s. On ne parle que de coûts, d'économies, de rentabilité. Les séjours à l'hôpital sont raccourcis, les soins à domicile et le personnel dans les EMS rationnés. Il est grand temps de remettre la vie au centre de nos préoccupations. Ce 8 mars, nous exigerons donc des conditions de travail dignes et valorisées.

MOBILISONS-NOUS EN NOMBRE

Parce que nous voulons plus de temps pour vivre et moins d'exploitation des êtres humains et de la planète, les femmes* revendiquent:

- Une diminution du temps de travail rémunéré pour toutes et tous.
- Une meilleure reconnaissance de la pénibilité du travail le soir, la nuit et le week-end par des indemnités plus élevées.
- La prise en compte des risques du travail de nuit sur la santé, par une plus grande compensation en temps (au moins 25%).
- Au minimum, deux jours de congé d'affilée dans la semaine.
- Une augmentation des salaires dans les secteurs où travaillent de nombreuses femmes*, encore largement sous-payées.
- L'arrêt de la flexibilisation excessive du travail et des temps partiels contraints.

Sur les lieux de travail, nous appelons toutes les femmes* à faire grève en s'organisant avec les collègues, ou à arborer un signe, un badge ou un foulard violet!

Dans la rue, nous vous appelons à participer massivement aux manifestations et actions prévues dans plusieurs villes de Suisse romande! ■

FRIBOURG . Le 4 mars, la fonction publique fera grève pour défendre ses conditions de retraite. Pour Christian Dandrès, conseiller national (PS) et avocat, il est possible de garantir la pérennité de la caisse de pension du personnel de l'Etat (CPPEF) sans baisser les rentes.

L'alternative à portée de main

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW
ERIC ROSET . PHOTO

Christian Dandrès est co-auteur, avec Romolo Molo, du projet de loi 12228. Acceptée à Genève en votation populaire le 19 mai 2019, cette loi a permis de maintenir le niveau des rentes, le régime de primauté des prestations, tout en ouvrant la possibilité de céder des terrains pour la construction de logements non spéculatifs. Questions.

Selon Gilles André, directeur de la CPPEF, le régime de primauté des prestations «n'est pas social et est intenable» …

Christian Dandrès – Je ne partage pas cette affirmation. Le régime le plus solidaire est celui de l'AVS (système par répartition), dont les frais de gestion sont également nettement moins coûteux pour les assuré-e-s que le système du 2e pilier. La LPP permet en effet aux assureurs privés de faire des bénéfices sur le dos de la moitié des affilié-e-s au 2e pilier: le Conseil fédéral a autorisé les assureurs à accaparer une part significative du rendement des avoirs des assuré-e-s.

À financement égal, le pire système, en termes de solidarité, est le régime de primauté des cotisations. Il laisse l'assuré-e seul-e face aux aléas des marchés financiers.

Le régime de primauté des prestations se situe entre les deux, du point de vue du droit des salarié-e-s. En fixant un objectif de rente pour les affilié-e-s, il fait porter à l'employeur une responsabilité partagée. La primauté des prestations prévaut pour la Migros et ses 100 000 salarié-e-s, mais également pour la majorité des affilié-e-s aux caisses publiques des cantons romands.

La tendance, au niveau suisse, est aujourd'hui de pousser les caisses à passer à un régime de primauté des cotisations avec une capitalisation intégrale. C'est la conséquence de la grande contre-réforme de la LPP de 2010, menée sous l'impulsion des assurances et des banques, désireuses de disposer de fonds de prévoyance très importants.

Celles et ceux qui, comme M. André, prônent le régime de primauté des cotisations, servent toujours les mêmes arguments pseudo-techniques, qui sont en réalité des options politiques. La primauté des prestations serait injuste, puisque les jeunes générations devraient payer pour les retraités-e-s; et la démographie rendrait ce système intenable.

Or si défaut de capitalisation il y a, ce n'est pas aux jeunes salarié-e-s d'en payer le prix par la baisse de leurs prestations futures, puisqu'ils n'y sont pour rien dans le choix, fait il y a longtemps, de ne pas capitaliser la CPPEF à 100%. Ils n'ont pas à payer les conséquences de la baisse des marchés financiers!

Est-il possible d'adapter la CPPEF à l'évolution démographique sans baisser les rentes?

La primauté des prestations permet parfaitement de répondre à l'arrivée à la retraite d'une importante classe d'âge, en augmentant les cotisations et/ou le montant de la fortune par une capitalisation additionnelle.

Le Conseil d'Etat peut donc garantir la pérennité de la caisse. Les personnes qui s'engagent dans le service public et servent la population ont droit à de bonnes conditions de retraite. Or au contraire, l'exécutif cherche à transférer intégralement les risques d'un rendement insuffisant de la fortune de la caisse sur les salarié-e-s.

Ce que le Conseil d'Etat fribourgeois tente d'imposer a été battu en brèche, notamment à Genève et dans le canton de Vaud. À Genève, en réalisant une alliance entre locataires et travailleurs/-euses du service public, il a été possible de sauvegarder les rentes, d'assurer la robustesse de la caisse de pensions et de permettre la création de logements accessibles à la population au centre-ville.

Selon Gilles André, la situation de la CPPEF implique soit une augmentation du financement de la caisse, soit une baisse de prestations …

À mon avis, il a raison sur ce point.

L'évolution des marchés financiers, notamment obligataires, fait craindre que les rendements de la fortune de la CPPEF ne soient pas bons durant les prochaines années en rendant, de ce fait, le taux technique actuel de la CPPEF (3,25%) beaucoup trop élevé. Il est donc prudent de le réduire, mais ce n'est pas aux jeunes de payer! La baisse du taux technique exige une augmentation de la fortune de la CPPEF.

Cette question est totalement indépendante du maintien, ou non, du régime de primauté des prestations. À Genève, par exemple, la CPEG a été recapitalisée sous la forme d'un prêt simultané, sans passer en régime de primauté des cotisations.

Si M. André a raison sur ce point, il n'est manifestement pas bien entendu par le Conseil d'Etat. Car même en primauté des cotisations, il faut suffisamment d'argent pour respecter les engagements donnés. Or, le gouvernement cantonal annonce des pertes de rentes qu'il sous-estime certainement. Pour calculer les pertes pour les assuré-e-s, il part du principe que le comité de la CPPEF pourra leur verser 2,5% d'intérêts par année, alors qu'il prévoit de fixer le taux technique en-dessous de ce pourcentage (2,25%) et que les directives de la Chambre suisse des experts préconisent 1,75%, voire moins. Rappelons aussi que le taux de rémunération fixé par le Conseil fédéral s'élève à 1% pour 2020! Quelque chose ne joue pas, puisque le taux technique est censé refléter les rendements escomptés de la fortune de la caisse, à long terme. Les pertes de rentes risquent donc d'être beaucoup plus importantes qu'annoncé. Et les assuré-e-s seront seul-e-s à les assumer.

Même en suivant le Conseil d'Etat, il faudrait au moins offrir des garanties suffisantes aux assuré-e-s, en s'inspirant par exemple des règles de prudence adoptées par le canton de Berne.

La loi bernoise prévoit en effet que, en cas d'insuffisance des rendements, la caisse peut augmenter les cotisations pour éviter les baisses de rente, et qu'une rémunération insuffisante des comptes individuels est considérée comme une mesure d'assainissement fournie par les assuré-e-s. Ne pas prévoir cela, c'est tromper les infirmières, les enseignant-e-s, toutes et tous les autres jeunes salarié-e-s. ■

Sur le terrain

«L'ENGAGEMENT VA CRESCENDO»

Ottorina Piller, conseillère en réadaptation professionnelle à l'office AI de Fribourg, prépare la grève du 4 mars avec ses collègues.

«Le projet de révision de la CPPEF entraînera de grandes pertes pour le personnel. Elles seront accompagnées d'une augmentation des cotisations dès 45 ans.

Pourtant, les finances favorables de la caisse permettraient de réaliser des adaptations par étapes jusqu'en 2052, en fonction de l'évolution de la situation. À la place, le Conseil d'Etat prévoit des coupes drastiques qui toucheront le personnel, mais aussi le service public.

Si le projet de l'exécutif passe, ce sont en effet des centaines de salarié-e-s qui partiront à la retraite avant son entrée en vigueur, le 1er janvier 2022. Ce serait une énorme perte de compétences et de ressources, difficilement remplaçables en un laps de temps si court. Notamment dans l'enseignement ou le secteur de la santé, où l'on peine à trouver du personnel qualifié.

J'aurai 60 ans cette année. Si je prends ma retraite à 64 ans, la révision entraînera pour moi une perte d'environ 200 francs mensuels. Si je pars avant, la perte sera encore plus importante. Je n'ai pas toujours travaillé à l'Etat; j'ai eu des taux d'activité très bas lorsque mes enfants étaient petits, puis j'ai toujours travaillé à temps partiel. Je toucherai donc une rente faible, et ce manque-à-gagner supplémentaire se fera lourdement sentir.

Pour toutes ces raisons, je ferai grève le 4 mars. Sur mon lieu de travail, nous avons mis sur pied un groupe de travail pour préparer la grève. L'engagement des collègues va crescendo. Il est cependant difficile de savoir combien nous serons à arrêter le travail pour nous rendre devant le bâtiment des Finances. Le sujet reste complexe, toutes et tous les collègues ne prennent pas la mesure des enjeux – surtout les plus jeunes, pour qui la retraite est encore très éloignée. Jusqu'au 4 mars, nous continuerons donc le travail d'information.

Cette grève est une première dans le canton. Jusqu'à présent, la fonction publique avait peu l'habitude de se mobiliser. Mais peu à peu, la culture change. De plus en plus de collègues comprennent qu'en s'engageant, ils peuvent influencer positivement leurs conditions de travail.» ■

Des enfants façonnés par l'inégalité

Dans une minutieuse enquête, un collectif de sociologues français nous fait ressentir l'étendue des inégalités sociales — et la manière dont elles marquent corps et esprits, dès le plus jeune âge.

GUY ZURKINDEN . RÉDACTEUR
KEYSTONE . PHOTO

« Personne ne joue avec les mêmes cartes. Pourquoi ne suis-je pas né sous la même étoile?» chantait le groupe de rap français IAM, à la fin des années 1990.

Un solide pavé, publié l'an dernier par un collectif de dix-sept sociologues français-e-s, fait écho à cette interrogation lancée depuis la banlieue marseillaise. Dans une démarche de terrain minutieuse et inédite, les chercheuses et chercheurs se sont penchés sur les effets concrets des inégalités sociales, dès le plus jeune âge [1].

DISTANCES ABYSSALES. Dans cet objectif, ils ont brossé le portrait de trente-cinq enfants de 5 à 6 ans, toutes et tous à l'école maternelle, mais issu-e-s de milieux sociaux extrêmement différents. Réunie dans un saisissant ouvrage, une sélection de ces instantanés permet de ressentir les «distances abyssales qui séparent les extrémités hautes et basses de l'espace social». Et ce, dans tous les recoins de la vie: le logement, la santé, l'alimentation, les loisirs, l'accès à la culture, l'apparence physique, le rapport à l'argent, aux écrans, la maîtrise du langage ou encore la prédisposition à la concurrence scolaire.

«PAS LES MÊMES ENFANTS». «On peut dire que ces enfants, qui naissent dans des environnements familiaux extraordinairement différents, ne sont vraiment pas les mêmes enfants», résume Bernard Lahire, le coordinateur de l'ouvrage, dans une formule marquante. Aux rejetons des classes supérieures, la «réalité augmentée» permise par l'accès, parfois presque illimité, aux voyages, à l'art, à la culture, etc. À ceux dont le quotidien est marqué par la précarité, une «réalité diminuée», marquée par le manque.

LA SÉLECTION, DÈS LE DÉBUT. Ces différences sociales sont le terreau d'une sélection précoce: «Dès l'école maternelle, les enfants de classes populaires sont perçus de manière moins positive par les enseignants (…) La moins grande connivence familiale avec le mode scolaire de socialisation et les conditions d'existence moins favorables à l'entrée dans les apprentissages scolaires paraissent entérinées plutôt que contrebalancées par l'institution scolaire.» Évitant une vision réductrice de l'école, les sociologues soulignent cependant aussi son rôle clé dans la structuration et le soutien des familles les plus précaires. Un soutien qui peut aller jusqu'à la mobilisation, comme dans le cas de ce comité d'enseignant-e-s qui a occupé un gymnase pour exiger qu'un logement d'urgence soit attribué à la famille, sans-abri, d'une élève.

QUESTION DE POUVOIR. Disposer d'espace, de temps, de confort, de livres, de l'aide de parents, c'est aussi «avoir plus de pouvoir sur le monde et sur autrui». Dans les familles les plus favorisées, les «dispositions combatives» – goût de l'effort, dépassement de soi, leadership – sont cultivées, mettant les enfants en pole position dans la compétition scolaire et professionnelle qui se prépare. Les classes moyennes, elles, remettent souvent en cause cette mise en concurrence, lui préférant des pratiques focalisées sur l'épanouissement personnel de l'enfant. Tandis qu'au bas de l'échelle sociale, la précarité et l'instabilité multiplient les obstacles, voire les handicaps, pouvant aller jusqu'aux troubles émotionnels et comportementaux pour les parcours les plus «cabossés». Les stratifications sociales tendent ainsi à se reproduire.

PAS DE FATALITÉ. Décrypter la mécanique sociale ne revient pas à s'y résigner. Comme le rappelle Bernard Lahire, les inégalités de classe n'ont rien d'une fatalité. Une action politique décidée pourrait les faire reculer en redistribuant les richesses, favorisant les dispositifs d'aide ou de scolarisation précoce. L'extension du service public – de l'éducation, de la santé, de la petite enfance, etc. – joue ici un rôle clé. Tandis qu'au contraire, «à chaque recul de l'Etat dans tous les domaines concernant la famille (emploi, logement, scolarité, santé, aides sociales, transports, etc.), ce sont des inégalités qui se creusent entre les classes et des horizons qui se referment». ■

[1] Bernard Lahire: *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*. Seuil, 2019.

Au fil des pages

DES QUOTIDIENS AUX ANTIPODES

Dans «Enfances de classe», on découvre l'univers de Libertad, petite fille rom. Passée de campement en campement, confrontée à des expulsions policières avant d'atterrir avec sa famille dans un logement social, en banlieue lilloise, Libertad est mise à l'écart par les autres élèves; son enseignante ne «met pas la barre trop haute».

Ashan, lui, alterne absences et bagarres en classe. La vie de ce petit réfugié dans un foyer avec sa maman, longtemps sans-papiers, apparaît dans toute sa précarité. Comme celle de Balkis, qui dort dans une voiture avec ses trois frères et son père sans-emploi – et, malgré l'appui d'un réseau associatif, peine à l'école.

On peut lire aussi la «vie fragile» d'Ilyes, au papa chômeur depuis cinq ans, à la maman employée de fast-food. Dans son appartement de la banlieue lyonnaise, Ilyes n'a quasiment pas d'autre jouet que sa Wii.

Très loin de ces quotidiens fragiles, les sociologues décrivent aussi la réalité de Lucie, fille d'un écrivain et d'une enseignante, qui baigne dans les livres et la culture – anticipant ainsi les contenus qui seront transmis par l'institution scolaire. Celle de Yoann, «très fort parce que mon père il est ingénieur». Ou de Valentine, fille de cadres supérieurs, dans un spacieux appartement du VIIe arrondissement parisien, fréquentant le très sélect Racing Club de France, pratiquant la danse classique et l'éveil musical, bonne élève dans une école publique regroupant la crème de la bourgeoisie.

Des portraits contrastés à travers lesquels on touche du doigt l'abîme qui sépare les classes sociales. ■

VAUD . La presse a récemment pointé du doigt un employé de l'Etat pour son engagement dans le mouvement Extinction Rebellion. Pourtant, aucune norme légale ne s'y oppose. Mise au point.

Refuser la tendance à la criminalisation

SERVICES PUBLICS
ERIC ROSET . PHOTO

Interrogé par la presse, le chancelier d'Etat vaudois, Vincent Grandjean, a affirmé que la situation du salarié concerné serait «très délicate». Certains observateurs ont même invoqué le «devoir de fidélité à l'employeur». Selon Julien Eggenberger, député et président du SSP – Région Vaud, cette analyse ne repose sur aucune disposition légale. Elle vise uniquement à justifier des restrictions inacceptables à des mouvements sociaux. Questions.

Existe-t-il une norme légale qui empêcherait à un salarié de l'Etat de s'engager dans un collectif se mobilisant en faveur du climat, y compris en utilisant les armes de la désobéissance civile?

Julien Eggenberger – L'affirmation du chancelier est très critiquable et participe d'une tendance à criminaliser les mouvements sociaux, que nous devons dénoncer et combattre. En effet, sur le fond, il n'y a pas de norme légale qui interdirait, par principe, à un employé de manifester en tant que citoyen, en dehors de son emploi au service de l'Etat. Une telle norme ne respecterait d'ailleurs pas les principes constitutionnels garantissant la libre expression.

Les principes légaux qui s'appliquent sont la neutralité dans le cadre de l'exercice de sa fonction et le devoir de réserve. En l'occurrence, les faits reportés se sont produits en dehors du cadre professionnel. La neutralité attendue dans l'exercice de la fonction est donc respectée. Concernant le devoir de réserve, celui-ci doit s'apprécier selon la fonction de la personne concernée et l'incompatibilité qui pourrait en résulter. Ainsi, les attentes envers un policier ou un chef de service ne sont pas les mêmes que pour un employé lambda. Enfin, il faut tenir compte du critère de proportionnalité. Ce que fait Extinction Rebellion est quelque chose de modéré. Ce mouvement n'appelle pas à la violence. Dans un autre contexte, les manifestant-e-s qui ont occupé brièvement une succursale lausannoise de Credit Suisse ont été blanchi-e-s par la justice en première instance.

La liberté de s'exprimer et de manifester, garantie par la Constitution, peut-elle être limitée par le devoir de fidélité à l'employeur?

La liberté d'expression et de manifestation est un principe supérieur, garanti par plusieurs normes légales. Selon les circonstances, il peut être attendu un certain devoir de réserve. Ce dernier concernerait strictement le domaine d'activité de la personne et devrait rester exceptionnel afin de respecter le principe de proportionnalité.

À noter que, dans le cadre d'un mandat de représentation syndicale, aucune restriction ne saurait exister. Finalement, les règles usuelles s'appliquent: secret de fonction en ce qui concerne les données sensibles, secret professionnel, interdiction de l'injure. Ces éléments précisés, il ressort que les situations dans lesquelles une limitation pourrait intervenir sont très limitées et exceptionnelles.

En l'occurrence, s'impliquer dans un mouvement de lutte en faveur du climat ne justifie aucune restriction. Encore moins un devoir de fidélité à l'employeur.

Que conseiller à un-e salarié-e qui serait menacé-e en raison de son engagement militant en faveur du climat?

En cas de difficultés, de manière générale, il faut s'adresser sans délai à son syndicat. Il vaut la peine de garder une trace des échanges avec sa hiérarchie et exiger que ceux-ci prennent la forme écrite.

Dans le cadre de la grève pour le climat, le 15 mai prochain, le SSP appelle à se mobiliser sur les lieux de travail. Quelle démarche suivre pour que ces grèves ou débrayages ne débouchent pas sur des sanctions?

La grève est licite en Suisse du moment qu'elle concerne les relations de travail, qu'elle est soutenue par un syndicat et qu'elle intervient en dernier recours, c'est-à-dire que des négociations ont été tentées.

Pour la grève du futur, les mêmes démarches que pour une grève normale doivent être appliquées. Ainsi, il faut s'assurer qu'un syndicat soutienne la grève et que les démarches nécessaires à la rendre licites aient été entreprises: élaboration de revendications, négociations, saisine d'un organe de conciliation éventuel. Ensuite, il existe des procédures différentes selon les secteurs pour annoncer sa participation et pour l'organisation du service minimum. Les secrétariats du SSP sont en mesure de fournir les informations nécessaires. N'hésitez pas à prendre contact! ■

Agenda militant

GRÈVE DU CLIMAT VAUD
LAUSANNE
Assemblée générale
Vendredi 28 février, 18 h
Maison du peuple
Place Chauderon 5

GRÈVE DE LA FONCTION PUBLIQUE
FRIBOURG
Mercredi 4 mars, toute la journée
De 9 h à 10 h: rassemblement sur les lieux de travail, portez l'autocollant et envoyez une photo!
(greve4mars@gmail.com)
Dès 14 h, rassemblement devant le bâtiment des Finances

EXTINCTION REBELLION – QUE FAIRE DANS LE SOCIAL ET LA SANTÉ?
LAUSANNE
Mercredi 4 mars, 12 h 15
Haute école de travail social
Chemin des Abeilles 14

MAISON DU PEUPLE 2.0
LAUSANNE
Inauguration des nouveaux locaux
Jeudi 5 mars, dès 17 h 30
Place Chauderon 5

TRAVAIL DE CARE, TRAVAIL DE MÈRE
GENÈVE
Samedi 7 mars, 13 h 30 à 17 h
Maison des associations, rue des Savoises 15

GRÈVE DES FEMMES
TOUTE LA SUISSE
Dimanche 8 mars
Voir le programme en page 8

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
GENÈVE
Assemblée générale extraordinaire du SSP – Région Genève
Mercredi 11 mars, 20 h
Université ouvrière de Genève, Place des Grottes 3

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAÎT TOUS LES 2 VENDREDIS DU MOIS

ÉDITEUR RESPONSABLE
SSP-VPOD
Stefan Giger
Secrétaire général
Case postale 8279
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE
Guy Zurkinden
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
Fax 021 340 00 09
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION
Atar Roto Presse SA, Genève

VAUD VICTOIRE SYNDICALE AU CHUV

DOTATIONS: SUIVRE L'EXEMPLE DE LA PÉDIATRIE!

Depuis le 1er février, le service de chirurgie pédiatrique du CHUV a fusionné avec celui de la pédiatrie. Profitant de l'occasion, la hiérarchie des soins avait décidé de supprimer un poste d'infirmière (ID) dans la nouvelle dotation. Mais l'équipe infirmière a refusé de travailler avec un effectif réduit: cela aurait mis en danger la santé des patient-e-s et celle du personnel.

Depuis l'annonce de cette restructuration et de la baisse de la dotation en fin d'année 2019, le personnel infirmier du service n'a pas cessé de manifester son désaccord. Supprimer une ID sur les plannings, c'était prendre le risque d'une surcharge de travail insupportable pour toute l'équipe; c'était prendre le risque d'un accident potentiellement grave pour les patient-e-s; c'était prendre le risque de voir l'équipe tomber en surcharge chronique, avec tout ce que cela implique: arrêts de travail, burnouts, démissions. Pour toutes ces raisons, les infirmières du service se sont organisées, avec le soutien du SSP. L'équipe a annoncé à sa hiérarchie qu'elle refusait cette dotation et a fait une contre-proposition: ajouter sur chaque horaire une ID de plus que ce qui était prévu.

Lors des colloques qui devaient «préparer la transition» – mais pas vraiment écouter les besoins de l'équipe –, les infirmières ont expliqué les raisons de leur refus. Réponse de la direction des soins: «mais vos PRN *[le PRN est un système d'évaluation de la charge en soins]* sont insuffisants pour justifier une ID supplémentaire», ou encore «tous nos indicateurs montrent que la dotation prévue sera suffisante». Mais les indicateurs, les PRN, sont des outils de la direction: ils disent toujours ce que veut leur faire dire la hiérarchie. Il n'existe aucun contrôle des soignant-e-s sur ces outils. Ce que l'équipe a pu montrer, en revanche, c'est sa connaissance et son expertise: ce sont bien les soignant-e-s qui savent le mieux ce qui est bon pour leurs patient-e-s et pour elles-mêmes et eux-mêmes. À force d'insister, l'équipe infirmière a finalement pu l'exprimer.

Devant cette détermination, et face aussi à la stratégie mise en place par toute l'équipe et le syndicat, la direction du CHUV (soins et ressources humaines) a fini par céder: plusieurs mesures contestées par l'équipe – qui devaient entrer en vigueur le 1er février – ont été suspendues. Surtout, la direction a annoncé qu'elle acceptait d'ajouter une infirmière sur les horaires, mesure prise pour les six prochains mois. Un bilan doit être fait. L'équipe et le syndicat restent donc mobilisés pour garder cette dotation.

C'est donc une victoire: partielle, c'est vrai, mais une victoire tout de même, car la dotation a été améliorée par la mobilisation collective. Ce qui s'est passé en chirurgie pédiatrique peut servir d'exemple pour d'autres services, car le sous-effectif est un problème partout au CHUV.

Dans ce sens, cette lutte pour les patient-e-s et les salarié-e-s représente un exemple à suivre. ■

DAVID GYGAX . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION VAUD

VILLE DE GENÈVE LE PERSONNEL MANIFESTE

NON À LA BAISSE DES INDEMNITÉS HORAIRES!

La Cour des Comptes relève, à juste titre, la nécessité d'harmoniser les pratiques ayant trait aux indemnités horaires (travail du soir, de nuit, du samedi, du dimanche et des jours fériés, service de piquet).

Cependant, la volonté du Conseil administratif de supprimer les forfaits actuels – tout en s'attaquant aux indemnités de repas – est inacceptable. Les horaires irréguliers ont des conséquences importantes sur la vie familiale et sociale. Ils doivent être compensés à leur juste valeur.

Mercredi 26 février, le personnel de la Ville s'est rassemblé au parc des Bastions sur la pause de midi, afin de manifester son désaccord.

Appuyé par les syndicats, il exige l'ouverture de négociations avec le Conseil administratif, autour des revendications suivantes: le renoncement aux mesures d'économies touchant aux indemnités; le maintien de tous les forfaits justifiés ainsi que du cumul des indemnités; le renoncement à la suppression des indemnités de repas et de collation, ainsi qu'aux velléités de limiter la durée du trajet en cas d'intervention pendant le piquet.

Un accord dans ce sens doit être négocié avec les organisations du personnel.

Nous revendiquons aussi l'ouverture de négociations sur la cessation anticipée d'activité pour les fonctions particulièrement pénibles et le plan d'encouragement à une retraite anticipée (PLEND). Les dispositions transitoires de la caisse pension arrivant à échéance fin 2020, il y a urgence afin de permettre aux employé-e-s de bénéficier d'une cessation anticipée d'activité ou d'une retraite anticipée – à 62 ans, voire 60 ans – et ce dès 2021, puisque le personnel devra travailler deux ans de plus. Le personnel demande au Conseil administratif de reprendre sans délai les négociations interrompues depuis 2013. ■

CORINNE BÉGUELIN . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION GENÈVE

RETRAITÉ-E-S DU CHANGEMENT DANS L'ÉQUIPE LATINE

NOUVEAU PRÉSIDENT, NOUVELLES PRIORITÉS

Après avoir accompli un immense travail, le collègue Bernard Duchesne a décidé de quitter la présidence de la Commission fédérative latine des retraité-e-s du SSP. Pour lui succéder, les membres de cette commission, réunis le 11 février à Lausanne, ont fait appel à Rémy Cosandey, qui assumait jusqu'ici la vice-présidence. Celle-ci sera dorénavant occupée par Clémence Capt et Yvan Rosset.

Né en 1945, Rémy Cosandey est membre du SSP depuis 1964. Il a présidé la section de l'administration cantonale neuchâteloise et, avant la création des régions, le Cartel réunissant toutes les sections du canton. Il a aussi été à la tête de l'Union syndicale cantonale neuchâteloise. Il a donc une longue pratique du syndicalisme.

Au cours de cette séance, tenue en présence de Michela Bovolenta, secrétaire centrale SSP, nous avons discuté du rôle de la commission et de ses futures activités. La prochaine rencontre, en avril, sera consacrée à l'AVS. Différents problèmes seront abordés: initiative pour le versement d'une treizième rente, AVS21, évolution du 2e pilier, élévation de l'âge de la retraite des femmes.

D'autres sujets seront débattus durant l'année: indice des prix à la consommation, taux hypothécaire de référence des loyers, problèmes liés à la santé. Les membres de la commission désirent se positionner sur les questions qui les concernent et mettre l'accent sur le militantisme. Ils ambitionnent aussi de dynamiser les groupes de retraité-e-s dans toute la Suisse romande – et de tenir dans ce but, au moins une fois par année, une séance hors de Lausanne.

Dernier point positif: nous avons décidé de retourner à Sessa cette année et de rencontrer nos collègues de Suisse alémanique. Bonne nouvelle: Bernard Duchesne a accepté d'organiser cette réunion. Bernard a été chaleureusement remercié pour son engagement, de même que Micheline Rouiller, qui a assumé avec compétence le secrétariat de la Commission durant de longues années. ■

REMY COSANDEY . PRÉSIDENT . COMMISSION FÉDÉRATIVE LATINE DES RETRAITÉ-E-S

JURA UNE CANDIDATE CONTRE LE SERVICE PUBLIC

ÉLECTION À HAUT RISQUE POUR LA FONCTION PUBLIQUE

Après l'élection du ministre des Finances, Charles Juillard, au Conseil des Etats, une élection complémentaire au gouvernement jurassien est en cours. Sortie des urnes en tête lors du premier tour, la candidate socialiste et membre du SSP, Rosalie Beuret (41,5% des voix) est talonnée par l'ancienne conseillère aux Etats (PDC), Anne Seydoux-Christe (37,9%). Un troisième larron UDC, Romain Schaer (20,6%), a décidé de se maintenir au second tour après avoir tenté d'amadouer le PDC. Pour la fonction publique, il y a péril en la demeure!

À quelques jours du scrutin décisif, l'élection de la socialiste est loin d'être acquise. La gauche (PSJ, Combat socialiste et Parti ouvrier populaire, Les Verts) est en net recul, notamment dans le district et en ville de Delémont. Le fruit d'un manque de mobilisation évident, qu'il va falloir corriger sérieusement. Tout le monde doit s'y mettre, y compris Les Verts. Au risque de mettre en péril le service public.

La seule véritable proposition formulée par la candidate PDC consiste en effet en une analyse des prestations fournies par l'administration publique, pour ensuite bricoler un bilan truqué relatif à son efficacité et sa rentabilité économique. Pour mieux continuer à «dégraisser», encore, les rangs de l'administration!

Depuis l'entrée en souveraineté, la majorité (PDC/PLR/Parti chrétien-social indépendant, PCSI) a déjà porté quatre (!) campagnes visant des économies dans la fonction publique – avec à la clé des suppressions de prestations (comme la liquidation du laboratoire cantonal) ou des rapines organisées dans les poches de la population défavorisée (comme le montant de 5 francs pris quotidiennement aux récipiendaires de l'aide à domicile). Tout cela avec, parfois, le soutien socialiste, notamment à l'origine directe de la campagne Optima.

Avec sa proposition populiste, la candidate PDC relance une recette éculée: taper sur la fonction publique. Il suffit ensuite de creuser dans les effectifs et les prestations. Le sale boulot est confié à un bureau externe privé. Du déjà-vu qui fait des dégâts.

Seulement voilà, la méthode fait peu de cas des employé-e-s de la fonction publique: c'est renier tout le travail réalisé en faveur de la population, c'est prendre les employées et les employés de l'Etat pour des benêts, juste bons à vider les caisses publiques. C'est surtout la preuve d'un manque de lucidité et de courage politique chez celle qui la préconise: la méthode suggérée permettra de mettre la responsabilité des choix dans les mains d'acteurs externes à la vision étriquée, sans que la valeur ajoutée et l'action de redistribution sociale de la fonction publique ne soient prises en compte. La candidate PDC ne semble en liste que pour continuer une politique de sape de la fonction publique, mise en place de longue date par ses coreligionnaires!

Cette situation devrait en faire réfléchir plus d'un-e, notamment les employé-e-s de l'Etat et les enseignant-e-s. Faire barrage à la candidate PDC, c'est se donner une chance de voir la fonction publique et son rôle de redistribution sociale respectés. Qu'on se le dise: votez Rosalie Beuret au deuxième tour de l'élection au gouvernement. ■

JEAN PARRAT . MEMBRE SSP . RÉGION JURA

VILLE DE LAUSANNE . L'édile en charge du dossier persiste dans sa volonté de municipaliser la Fondation pour l'animation socio-culturelle. Quitte à écarter d'un revers de main la mobilisation des associations et des professionnel-le-s, appuyé-e-s par les résultats d'un audit. Retour sur un feuilleton à rebondissements.

Animation socio-culturelle : la saison 2 a démarré !

Récit

SSP . RÉGION VAUD
GROUPE FASL

Le feuilleton de la Fondation pour l'animation socio-culturelle lausannoise (FASL) a rencontré un vif succès lors de sa première saison – avec ses audits, ses articles dans la presse et, bien évidemment, l'ambition d'une Ville à asseoir sa toute fraîche politique des quartiers. Enfin, point culminant de fin de saison, la manifestation du 11 décembre 2019, organisée par des associatifs et le personnel de la FASL.

Plutôt qu'entamer la deuxième saison sans transition aucune, permettez-nous, comme dans toute bonne série, de présenter en guise de prologue un bref résumé des derniers épisodes. Objectif: permettre à celles et ceux qui nous rejoignent de bien en savourer les derniers rebondissements. Car rarement une Municipalité aura su faire autant languir les amateurs d'intrigues politiques.

RÉSUME DE LA SAISON 1
ÉPISODE 1: LES AUDITS DU CFL ET DE L'IDHEAP, VERS UNE REFONTE DES STATUTS

Les deux audits commandités par la Municipalité à l'Institut de Hautes études en administration publique (Idheap) et au Contrôle des Finances Lausannois (CFL) ont engendré un long processus interne de refonte des statuts de la Fondation, associant bénévoles, direction et personnel. Ces statuts sont validés en octobre 2019 par le Conseil de fondation, au sein duquel siègent également la secrétaire générale du Département Enfance Jeunesse et Quartiers (DEJQ), Estelle Papaux, ainsi que le municipal en charge des quartiers, David Payot.

ÉPISODE 2: UN CONSEIL DE FONDATION PRIS EN OTAGE

Premier rebondissement. La Municipalité, incarnée par les représentants susmentionnés, n'entre plus en matière sur les statuts et exhorte le Conseil à ne pas tenir compte des audits, en proposant: soit un statu quo, soit des contrats tripartites[1] qui ne respectent pas l'indépendance légitime et nécessaire au fonctionnement d'une fondation. Ils brandissent la menace d'une municipalisation, au cas où les deux options seraient refusées. Ce qui arrive immanquablement. Le 29 novembre, la Ville annonce par voie de presse la reprise des activités de la FASL pour juin 2020. La Municipalité ne rencontrera jamais le Conseil de fondation qui voulait pourtant avoir la possibilité de présenter les fruits de deux ans de travail, à savoir les nouveaux statuts.

ÉPISODE 3: SUD ET LE SSP A L'HÔTEL DE VILLE

Non, ce n'est pas pour rencontrer le pétabosson[2] que les cosignataires de la CCT se rendent à l'Hôtel de Ville, n'en déplaise aux plus sentimentaux d'entre vous. Ce matin du 11 décembre, ils y rencontrent la Municipalité pour faire le point sur la situation après l'annonce de municipalisation. Le syndic, Grégoire Junod, admet la possibilité d'une alternative à cette dernière, et donc la reprise de négociations.

ÉPISODE 4: LA MOBILISATION

Le 11 décembre, bravant le froid et la pluie, les associations et le personnel organisent une manifestation qui rassemble plus de 600 personnes. Objectif: interpeler la population et le Conseil communal sur les enjeux relatifs à l'animation socioculturelle. Une pétition contre le projet de municipalisation est lancée.

SAISON 2

Les principaux acteurs de la première saison sont de nouveau à la manœuvre pour jeter les bases d'un scénario aussi haletant que consternant. En trame de fond, une politique des quartiers orchestrée par un DEJQ qui met tout en œuvre pour municipaliser la FASL, face aux tenants d'une animation socioculturelle indépendante du pouvoir politique. Dans cette deuxième saison, vous aurez, entre autres, le plaisir de découvrir de nouveaux acteurs, comme le Conseil communal, mais également des dossiers jusqu'alors confidentiels. Cette saison 2 démarre en grande pompe dans le cadre historique de l'Hôtel de Ville de Lausanne…

ÉPISODE 1: L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE AU CONSEIL COMMUNAL

Le 14 janvier 2020, à la suite de trois interpellations urgentes issues de divers partis, le Conseil communal accepte au vote nominal une première résolution. Celle-ci vise à rendre public l'audit du CFL, mettant en avant l'ingérence de la Ville dans les organes démocratiques de la fondation ainsi que la transparence de ses comptes. Une deuxième résolution, également acceptée, invite la Ville à explorer une autre option que la municipalisation et à prendre le temps nécessaire pour y parvenir.

Dans un premier temps, le personnel et les associatifs sont rassurés: la question arrive enfin sur la place publique et est débattue au Conseil communal. La souffrance au travail et l'instabilité institutionnelle provoquées par la Ville durant la première saison surgissent dans le débat public. La mobilisation contre la municipalisation semble fonctionner.

ÉPISODE 2: LE DEJQ N'EN FAIT QU'À SA TÊTE

Nouvelle douche froide pour les employés de la FASL, qui pensaient que leur mobilisation, les résolutions du Conseil communal et la voix du syndic allaient être entendues par M. Payot et Mme Papaux. Les salarié-e-s attendaient en effet que ces deux responsables se mettent enfin autour de la table des négociations avec les organes institutionnellement légitimés pour explorer une alternative à la municipalisation.

Que nenni! Dès le mois de février, nos acteurs municipaux organisent une tournée des dix-sept lieux d'animation, séparément. Avec, à l'ordre du jour, des sujets pourtant déjà délibérés et votés en Conseil de fondation[3] – et toujours sans que la question d'alternatives à la municipalisation ou que des propositions faisant consensus ne puissent être discutées.

Nous en avons conscience: à ce stade de la saison, il n'est pas bon de rouvrir des discussions déjà closes, notamment en raison du côté redondant que cela pourrait amener dans la série – un état de fait lié au rôle ambigu joué dans cette histoire par le financeur, plutôt qu'à nos scénaristes. Néanmoins, cela nous permet de cerner plus précisément les fonctionnements du DEJQ, qui bafoue à nouveau les processus et contourne les partenaires de négociation, sûr de son bon droit et pétri de bonne conscience.

> **La souffrance au travail demeure, doublée de l'épuisement des associatifs**

AU MENU DES PROCHAINS ÉPISODES: CHAUDERON RENCONTRE LE PEUPLE

À l'agenda, dix-sept rencontres avec un municipal accompagné de la secrétaire générale du DEJQ, alors qu'un rapport détaillé sur l'animation socioculturelle est disponible au travers de l'audit de l'Idheap. Que comprendre de cette décision? Comment nos responsables ont-ils pu rester sourds à une manifestation, à trois interpellations urgentes au Conseil communal et à l'adoption de résolutions par ce dernier? Comment peuvent-ils faire tout, sauf ce qu'ils ont été exhortés à faire – retourner à la table des négociations, non pas avec dix-sept associations séparément, mais avec les organes légitimes pour discuter?

Que vous dire, pour ne pas trop dévoiler la suite de cette nouvelle série dont la RTS serait bien inspirée d'acheter les droits? À ce stade, tout est possible: la Municipalité adoptera-t-elle la vieille stratégie consistant à diviser pour mieux régner, puis imposer sa politique? Nos deux acteurs municipaux se reconvertiront-ils dans la recherche et mèneront-ils leur propre audit pour concurrencer celui de l'Idheap? Chercheront-ils simplement à gagner du temps?

Toujours est-il qu'une constante demeure: la souffrance au travail, doublée de l'épuisement des associatifs face à une Ville qui ne se sent liée par aucun engagement – si ce n'est celui d'une gestion à l'eau de rose de la politique des quartiers. Cela à tout prix, quitte à ne pas prendre en compte les résultats de deux audits, les deux années de refonte des statuts qui en ont découlé, la volonté d'un Conseil de fondation, les résolutions du Conseil communal, ni même considérer le travail et la mobilisation des bénévoles et des professionnel-le-s du métier.

À suivre… ■

[1] Jusqu'à présent, la FASL est le référent institutionnel des associatifs. Aujourd'hui, la Ville veut avoir un droit de regard direct sur le contenu de chaque projet associatif et ne plus passer par la FASL, d'où le concept de contrat tripartite, mauvais remake du concept appliqué à Genève.

[2] Officier de l'Etat civil, en «vaudois».

[3] Saison 1, épisode 2.

Cercle ouvrier lausannois

Invitation à l'inauguration de la nouvelle Maison du peuple de Lausanne

Jeudi 5 mars 2020, dès 17 h 30
Place Chauderon 5, Lausanne

Au programme
De 17 h 30 à 21 h: portes ouvertes des locaux rénovés
18 h: cérémonie officielle en présence de Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat vaudois, Grégoire Junod, syndic de la Ville de Lausanne, Noémie L. Robidas, directrice de la Haute école de musique, Pierre-Yves Maillard, président de l'USS
19 h 15: vernissage de l'exposition des photographies réalisées par Thierry Porchet durant le chantier
Dès 19 h 30: apéritif et moment convivial

SSP . Région Genève

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Mercredi 11 mars 2020, 20 h
UOG – Université ouvrière de Genève
Place des Grottes 3, 1201 Genève

Le 20 janvier 2020, le comité de région de notre syndicat a adopté une résolution intitulée «Suite aux dénonciations anonymes à l'encontre d'un secrétaire syndical».
Le groupe des retraités et le groupe social ont demandé qu'une assemblée générale extraordinaire soit organisée afin que la région décide du sort qui doit être réservé à cette résolution. La co-présidence de la région, opposée à cette résolution, soutient cette demande.
Si vous souhaitez apporter votre contribution au débat par écrit, merci de la faire parvenir au secrétariat à l'adresse secretariat@sspge.ch, d'ici au lundi 9 mars à 18 h.
Merci de contacter le secrétariat de la région par téléphone (022 741 50 80) ou par mail (secretariat@sspge.ch) si vous désirez obtenir des documents imprimés.

Cours de formation SSP

Responsabilité civile et pénale des enseignant-e-s

Quelles précautions prendre avant et pendant une sortie scolaire?
La responsabilité des enseignant-e-s, notamment lors des sorties scolaires (camps, voyages d'études, etc.), suscite de nombreuses interrogations et inquiétudes. Cette thématique sera abordée sous ses aspects juridiques et pratiques. Nous préciserons les notions de responsabilité civile, pénale et administrative et nous examinerons plusieurs exemples concrets. Nous pourrons ainsi mettre en évidence quelques recommandations quant aux précautions à prendre et aux comportements à adopter.

Mercredi 25 mars 2020 de 14 h à 18 h
Lausanne, Hôtel Continental (Place de la Gare 2)

Intervenants: Carole Wahlen, avocate; Cora Antonioli, enseignante, vice présidente SSP; Philippe Martin, secrétaire central SSP.
Gratuit pour les membres du SSP (frais de repas inclus).
Les non-membres paient 150 francs.
Inscription par e-mail: central@ssp-vpod.ch
Indiquez vos coordonnées (nom/prénom + adresse) et le titre du cours!
Délai d'inscription: 11 mars 2020.

HOTEL RISTORANTE iGRAPPOLI

Offre de Printemps 2020
par personne en chambre double
Standard à CHF 360.- **Superior à CHF 390.-**
Le prix comprend:
- 3 nuits en chambre double
- 3 buffets de petit déjeuner
- 2 repas du soir avec menu à 3 plats
- 1 menu Gourmet à 4 plats
- 1 bouteille de vin Merlot (par chambre)
- WI-FI gratuit
- Parking

-20% RABAIS SSP

Offre valable sur demande et selon disponibilité du 21 mars au 30 juin

Hotel Ristorante iGrappoli • 6997 Sessa Tel. 091 608 11 87 • www.grappoli.ch • info@grappoli.ch •

8 mars 2020, le programme

VAUD

Lausanne
de 12 h à 14 h: Activités et pic-nic canadien Place de la Riponne
14 h: Lecture de l'appel national
14 h 30: Départ de la manifestation
15 h 15: Arrivée de la manifestation à la gare de Lausanne et point de rassemblement avec les collectifs régionaux
15 h 24: Chorégraphie «el violador es tu camino» à la gare de Lausanne

Vevey
Place du marché de 10 h 30 à 13 h 30: Brunch canadien, atelier pancarte et départ collectif pour Lausanne avec le train de 13 h 34

Morges
Sur les quais de 12 h à 14 h 30: Soupe solidaire et départ collectif pour Lausanne avec le train de 15 h

Yverdon
Samedi 7 mars: Différentes actions entre 19 h et 21 h et plus tard, dans la nuit
Toute personne intéressée à participer peut prendre contact, via le courriel «yverdon.grevefeministe@gmail.com»
Dimanche 8 mars: Rendez-vous à la gare en début d'après-midi pour rejoindre la flashmob et la manifestation à Lausanne

Nyon
12 h: Rassemblement à la Gare avec casserole ou accessoire de ménage et goûter canadien
15 h 14: Départ pour Lausanne

FRIBOURG

Fribourg – Parc de Pérolles
14 h: Lecture du texte de l'appel à la grève du 8 mars
15 h 24: Flashmob
16 h: Action «Brûlons le patriarcat»

JURA

Porrentruy – Place de la Gare
14 h 20: Rassemblement - Défilé pour la lutte pour les droits des femmes*
15 h 24: Flashmob «le violeur c'est toi»
Lecture de témoignages

NEUCHÂTEL

Neuchâtel – Cour du Collège de la Promenade
13 h 15: action «Au feu le patriarcat»
14 h: Lecture de l'appel national
14 h 30: En direct avec des femmes en lutte ailleurs dans le monde
15 h 24: Flashmob
16 h: Les grands-mères à l'honneur
16 h 30: Fondue de l'égalité moitié-moitié
18 h: Projection du film *Woman* au Cinéma Appollo 1
Les 6 et 7 mars, d'autres événements en lien avec la solidarité internationale et la lutte pour l'égalité auront lieu (se référer au programme).

VALAIS

Vendredi 6 mars à 19 h: Table-ronde «Femmes et alpinisme», Espace St-Marc, Le Châble
Dimanche 8 mars – Anzère
08 h 30: «Opération ski» en habits violets - Remontées mécaniques
Place du Village d'Anzère
10 h: Création de Bonnes-Femmes de neige revendicatrices
12 h: Pic-nic canadien
14 h: Lecture de l'appel et chorale vintage
15 h 24: Feu de joie pour brûler le viriarcat

GENÈVE

Genève
Samedi 7 mars: Marche nocturne, soirée festive des femmes kurdes, ateliers, etc.
Dimanche 8 mars: Durant la matinée: actions syndicales dans les EMS et à la Rotonde HUG
Occupation festive et militante de la Place des Grottes
de 9 h à 13 h: Accueil, informations, stands des organisations et des syndicats, témoignages, animations, self-défense, expo, contact audio avec les féministes en grève au niveau international
11 h: Action des employées de l'économie domestique, de l'hôtellerie-restauration et du secteur tertiaire
dès 11 h: Brunch
13 h 30: Grande manifestation - rendez-vous au Parc des Cropettes, Flashmob

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle sera complétée au fur et à mesure sur notre site internet www.ssp-vpod.ch

PRÉCARITÉ . Selon l'OFS, une part significative de la population est endettée, voire surendettée. Pas de quoi alarmer, cependant, le Conseil fédéral.

Le poids de la dette

SERVICES PUBLICS

Selon la dernière enquête sur les revenus et conditions de vie (SILC) menée par l'Office fédéral de la statistique (OFS), portant sur l'année 2017, les 42,5% de la population résidente en Suisse vivent au sein d'un ménage comptant au moins une dette; ils sont 18,4% à résider dans un foyer frappé par au moins deux types de découvert, et 8% en cumulent trois ou plus [1].

20% ONT DES ARRIÉRÉS DE PAIEMENT. Selon l'OFS, le type de dette le plus fréquent est l'arriéré de paiement – c'est-à-dire les impayés ou retards de paiement portant sur le loyer ou les intérêts hypothécaires, le logement principal, les factures d'eau, d'électricité, de gaz ou de chauffage, les primes d'assurance maladie, les remboursements de crédits, impôts, pensions alimentaires, factures de télécommunications et autres factures. En 2017, les 18,9% de la population vivaient dans un ménage ayant laissé au moins un type de paiement en souffrance au cours des 12 mois précédents. Ce sont les factures des impôts (9,9% de la population) et des primes d'assurance maladie (7,3%) qui traînent le plus longtemps sur la table.

LE FACTEUR LEASING. «Après les arriérés de paiement, les types de dettes les plus fréquents sont les leasings pour véhicule (14,6%), les dettes auprès de la famille ou d'amis (10,3%) et les petits crédits ou crédits à la consommation (9,0%)», souligne le communiqué de l'OFS.

INÉGALITÉS DEVANT LA DETTE. L'endettement ne frappe pas toutes et tous de la même manière. L'âge, le niveau de formation et de revenu jouent un rôle important dans la probabilité d'être touché par le phénomène, ou non. Plus le revenu et la formation s'élèvent, moins les ménages sont menacés par les retards de paiement. On note la même tendance pour le niveau d'âge.
La nationalité est aussi une variable importante. Alors que moins de 10% des Suisses-se-s vivent dans un ménage avec un arriéré d'impôts, ils sont près de 15% d'immigré-e-s à se trouver dans cette situation. Les personnes au chômage sont aussi sur-représentées – elles étaient plus de 25% à compter un arriéré d'impôts en 2017.

ENFANTS ET PRÉCARITÉ. La taille du ménage peut aussi représenter un facteur de vulnérabilité: la proportion de personnes touchées par au moins un type d'arriéré de paiement est nettement plus élevée (25%) dans les ménages comptant un ou plusieurs rejetons, que dans les foyers qui n'en ont pas (11,2%). Pour les familles monoparentales, la courbe atteint des sommets – 33%.

DES DETTES QUI S'ACCUMULENT. Certain-e-s sont happé-e-s par le surendettement. Les groupes de population le plus souvent touchés par le cumul de trois types de dettes (ou plus) sont les familles comptant trois enfants et plus (17,1%), les personnes au chômage (15,3%) et de nationalité étrangère (13%). Le phénomène est plus marqué en Suisse romande (12,5%) et en Suisse italienne (11,7%) qu'en Suisse alémanique (6,2%).

LE SPECTRE DE LA POURSUITE. Une part importante (27,5%) des personnes vivant au sein des ménages cumulant les dettes ont fait l'objet d'une procédure de poursuite au cours des 12 derniers mois. En général, les 7,6% de la population interrogée vivaient dans un ménage comptant au moins une personne visée par une poursuite ou un acte de défaut de bien. Les personnes au chômage (26%), originaires d'Europe de l'Est ou d'un pays non européen (23,8%) ainsi que les familles nombreuses (18,3%) sont les plus concernées.

DANGEREUSE PRÉCARITÉ. L'œuvre d'entraide Caritas est probablement l'organisation qui suit de plus près l'évolution de la précarité en Suisse, fortement liée à celle de l'endettement. Elle constate que «49% des familles monoparentales et 41% des ménages dans la catégorie des revenus les plus bas n'ont pas pu, en 2013, faire face à des dépenses imprévues de 2500 francs». Ces foyers fragiles sont les plus menacés par le surendettement et la pauvreté, synonymes de graves difficultés sociales: les personnes touchées «ont plus de problèmes de santé, elles vivent dans des tensions familiales, parfois elles perdent leur travail et doivent recourir à l'aide sociale».

LE CONSEIL FÉDÉRAL REGARDE AILLEURS. Ce phénomène ne semble pas préoccuper outre mesure le gouvernement fédéral. Répondant à une motion déposée par la Commission de la science, de l'éducation et de la culture, datée du 4 juillet 2019, le Conseil fédéral a réaffirmé son opposition à tout projet visant à «assurer un suivi de la situation en matière de prévention de la pauvreté et de lutte contre cette dernière». Selon lui, les instruments actuels sont suffisants pour analyser la problématique et y remédier.
À lire l'enquête de l'OFS, on peut en douter. ■

[1] OFS: *Près d'une personne sur cinq vit dans un ménage ayant au moins un arriéré de paiement.* Neuchâtel, 18 février 2020.

Le 17 mai, les organisations syndicales appellent à refuser l'initiative de limitation — un texte xénophobe qui menace la protection des salarié-e-s.

NON à l'initiative UDC

SERVICES PUBLICS

L'initiative dite «de résiliation» sera soumise en votation populaire le 17 mai prochain. Lancé et défendu par l'UDC, ce texte veut supprimer l'accord de libre-circulation des personnes signé avec l'Union européenne et empêcher toute conclusion d'un traité de ce type à l'avenir. Les syndicats dénoncent un texte xénophobe qui menace l'ensemble des travailleuses et travailleurs du pays.

PRÉCARISER LES MIGRANT-E-S... Comme l'indiquent les articles consacrés à la question sur le site du parti de droite conservatrice, l'initiative de limitation a une orientation clairement xénophobe. Ses partisans font notamment l'apologie des initiatives racistes lancées par James Schwarzenbach dans les années 1960.
En cas d'acceptation du projet de l'UDC, la Confédération aurait une année pour mettre un terme à l'accord de libre-circulation signé avec l'Union européenne (UE). L'objectif de son artisan, Christoph Blocher, est de remplacer ce dispositif par un système de contingents, dont le nombre varierait chaque année «selon les besoins de l'économie» [1]. Un tel système entraînerait, bien entendu, une précarisation sévère du statut des salarié-e-s issu-e-s de l'UE.

... ET L'ENSEMBLE DU SALARIAT. Lors du lancement de l'initiative de limitation, Magdalena Martullo-Blocher avait indiqué clairement l'autre objectif principal du texte: mettre à terre les mesures d'accompagnement, considérées comme «une catastrophe pour l'économie». «Les salaires sont de plus en plus contrôlés, on réduit la marge de manœuvre des entreprises», dénonçait la conseillère nationale UDC [2], mettant notamment le doigt sur l'augmentation des CCT. C'est donc une «libéralisation» de l'ensemble du marché du travail que vise son parti.

AGGRAVER LES PROBLÈMES. Réunies en conférence de presse le 24 février, l'USS et travail.suisse ont dénoncé cette extinction programmée des mesures d'accompagnement.
Selon la coalition syndicale, le texte de l'UDC est profondément nuisible pour les intérêts des travailleuses et travailleurs. En effet, il aurait pour conséquence de dégrader la protection des salaires, précariser le statut des employées et employés étrangers ainsi que les conditions de travail de l'ensemble des salarié-e-s. Il entraînerait ainsi une augmentation du dumping salarial et social.

DANGER POUR LES SALAIRES. L'entrée en vigueur des accords bilatéraux a été accompagnée de la mise sur pied de mesures d'accompagnement, rappellent en effet les faîtières syndicales. Depuis leur introduction, les salaires et les conditions de travail sont contrôlés par des commissions paritaires ou tripartites. En cas de dumping salarial «abusif et répété», des salaires minimaux peuvent être introduits dans les branches menacées. La conclusion et l'extension du champ d'application des Conventions collectives de travail (CCT) sont aussi favorisées, ce qui explique la hausse du nombre de salarié-e-s couvert-e-s par des accords collectifs. C'est l'ensemble de ce dispositif que l'initiative de résiliation de l'UDC met en danger, dénoncent l'USS et travail.suisse. Son acceptation sonnerait en effet le glas des mesures d'accompagnement – répondant ainsi aux vœux ultralibéraux de la famille Blocher.

TOUS CONTRE TOUS? Pour le président de l'USS, Pierre-Yves Maillard, l'objectif de la campagne syndicale contre l'initiative de limitation sera le suivant: «Nous nous emploierons à bien faire comprendre que l'attaque est dirigée contre tous les gens qui travaillent et qu'elle vise à substituer aux conventions collectives et au contrôle des salaires une concurrence acharnée de tous contre tous. C'est pourquoi nous voulons le rejet le plus clair possible de cette initiative, afin de défendre la régulation du marché du travail.»

EXPLOITER PLUS FACILEMENT. Présente à la conférence de presse, Katharina Prelicz-Huber, présidente du SSP, a aussi dénoncé l'initiative UDC: «On veut retirer des droits aux travailleuses et travailleurs étrangers afin de pouvoir les exploiter plus facilement. Mais au bout du compte, cela nuirait à l'ensemble des gens qui travaillent en Suisse.»

PLUS DE DROITS, PAS MOINS! Katharina Prelicz-Huber a aussi indiqué la nécessité de renforcer globalement les droits des employé-e-s en Suisse: «Pour obtenir un plus large soutien dans la population, nous avons besoin d'une Loi sur le travail plus forte, d'une meilleure protection contre le licenciement, notamment pour les salarié-e-s âgé-e-s, ou encore de prescriptions sur les salaires minimaux en-dehors des branches avec CCT».
Autant de revendications qui entrent en contradiction frontale avec la politique néolibérale et xénophobe défendue par le parti de Blocher. ■

[1] *NZZ am Sonntag*, 23 février 2020.
[2] *Tribune de Genève*, 30 janvier 2018.

Le 4 mars prochain, Jean-Maurice Uldry, enseignant au Collège du Sud à Bulle, fera grève contre le projet de révision de la caisse de pension du personnel de l'Etat. Il nous explique pourquoi.

« Je me battrai jusqu'au bout»

GUY ZURKINDEN . INTERVIEW
ERIC ROSET . PHOTO

Pourquoi vous opposez-vous au projet de révision CPPEF?

Jean-Maurice Uldry – Ce projet est mal ficelé et profondément injuste. On demande à nouveau un gros sacrifice aux employé-e-s de l'Etat, pour «assainir» notre caisse de pension. Or, la situation de la caisse est excellente. De plus, alors que l'Etat de Fribourg a plus d'un milliard dans ses coffres, il n'injectera que 380 millions de francs dans le projet de réforme, un montant extrêmement bas si on le compare aux contributions des Etats de Genève, du Valais ou de Vaud pour refinancer leurs caisses de pension.

Dans le quotidien *La Liberté*, le patron de la CPPEF, Gilles André, justifie les baisses de rentes par l'évolution démographique. C'est un argument intéressant. Mais dans ce cas, pourquoi les employé-e-s devraient-ils casquer, alors que l'Etat contribue le moins possible?

Un autre gros problème, c'est que l'Etat fait de la rétention d'information. Les administrateurs de la CPPEF refusent de fournir les chiffres de la caisse pour 2019, alors qu'ils sont légalement tenus de le faire. Que cherche-t-on à cacher? Que les rendements de 2019 ont été extraordinaires, rendant ainsi la révision inutile? Le Conseil d'Etat cherche à reporter le risque sur les employés en proposant un régime de primauté des cotisations. C'est révoltant.

Vous pensez qu'il est possible d'améliorer ce projet?

Si nous ne faisons pas entendre notre colère le 4 mars, la révision passera comme une lettre à la poste au Grand Conseil, à majorité de droite. Je suis prêt à me battre jusqu'à bout. J'ai quatre enfants, mon épouse n'a pour cette raison pas d'activité rémunérée, je m'inquiète donc pour notre futur. Dans les jours à venir, j'enverrai aux 110 députés du Grand Conseil un courrier leur conseillant de bien réfléchir aux conséquences de leur vote. Celles-ci vont bien au-delà de la révision de la CPPEF: c'est toute une tranche de la population qu'on cherche à appauvrir!

Nous, enseignants, ne sommes pas les plus à plaindre. Mais nous ne défendons pas que nos intérêts. Nous défendons aussi ceux des infirmières, des employé-e-s qui touchent de plus petits salaires, des gens travaillant à pourcentage réduit. Quand je vois les salarié-e-s de l'hôpital, avec leurs horaires irréguliers, la pénibilité, comment peut-on leur demander de travailler quatre ans de plus? C'est une folie, un manque de respect.

On le fait aussi pour nos enfants et nos élèves, dont une partie sera employée de l'Etat demain. Faire grève, c'est aussi nous battre pour l'avenir et la qualité du service public.

Au cours des dernières années, ce service public a été la cible de plusieurs programmes d'austérité …

Cette révision de la CPPEF, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Depuis 2013, le Conseil d'Etat aligne les mesures d'économies. À chaque fois, on nous dit qu'il faut faire un effort – encore un. Je pensais qu'à un certain moment, l'exécutif arrêterait de nous taper dessus et reviendrait sur certaines mesures. Mais au contraire, il continue de plus belle.

Nous nous investissons pour assurer un service public de qualité, mais le gouvernement ne reconnaît pas notre travail. C'est insupportable. Je me sens dénigré, méprisé, insulté. Nous nous trouvons face à un Etat milliardaire, qui n'assume pas sa part et exige de gros sacrifices de son personnel. C'est le monde à l'envers!

Cela porte un coup à la motivation?

Cette réforme va démotiver les employé-e-s de l'Etat. Le gouvernement est en train de détruire un service public de qualité. Les répercussions seront imprévisibles. En tant que salarié-e-s, quand nous nous sentons respecté-e-s et pris-e-s en considération, cela nous encourage à en faire plus. Par exemple, je consacre régulièrement mes heures libres, non payées, à faire passer des oraux d'anglais à mes élèves plutôt que durant le cours standard, afin de ne pas perdre des heures d'enseignement. Ce temps, je l'offre aujourd'hui volontiers, parce que je veux le meilleur pour mes étudiants.

Je veux continuer à donner un enseignement de qualité. Mais est-ce que je continuerai à faire tant d'efforts supplémentaires alors qu'on nous demande des sacrifices en boucle, sans rien en retour? Le Conseil d'Etat donne un mauvais signal à l'ensemble du service public.

Concrètement, que ferez-vous le 4 mars dans votre collège?

Avec une vingtaine de collègues, nous avons organisé une réunion pour préparer la journée du 4 mars. Nous avons décidé de faire grève ou, au minimum, un débrayage de 9 h à 10 h, avec un café en commun, la préparation de pancartes, etc. Nous serons habillés de noir et prendrons aussi une photo collective. En début d'après-midi, nous organiserons le covoiturage pour descendre à Fribourg. Objectif: être présent-e-s avec un maximum de collègues au rassemblement qui aura lieu devant le Services des Finances, dès 14 h. J'estime que nous serons une quarantaine d'enseignants du Collège du Sud à nous y rendre. Le Conseil d'Etat doit entendre notre colère! ■

Contexte

BAISSE DE RENTE SUPÉRIEURE À 30%

Combien perdriez-vous avec le projet du Conseil d'Etat?

J'ai 44 ans. J'adore mon job d'enseignant et le fais avec un grand plaisir. Si je garde cette motivation, je travaillerai le plus longtemps possible. Mais je note aussi que, après vingt ans de boulot, je n'ai plus la même énergie qu'au début.

Notre métier est usant, et je ne sais pas quel sera mon état de santé à 60 ans. Des profs qui continuent après cet âge, il n'y en a presque plus dans notre établissement. Enseigner est un travail merveilleux, mais épuisant.

Si la révision du Conseil d'Etat entre en vigueur, je perdrai plus de 30% de rente en cas de retraite à 60 ans. En cas de départ à 64 ans, j'essuierai une perte légèrement supérieure à 10%.

Dans ses communications, le Conseil d'Etat insiste sur le fait que la perte maximale serait de 10%. Beaucoup se laissent berner par cette information. Or cette diminution de 10% s'applique à des salariés qui partiraient à 64 ans et non pas à 60 ans. En cas de départ à 60 ans, les pertes seraient beaucoup plus élevées, de l'ordre de 25 à 35%.

Comme le Conseil d'Etat entretient le flou, de nombreux collègues ne se rendent pas compte de ce qui les attend vraiment. Pour cette raison, j'ai présenté à l'ensemble de mes collègues les pertes chiffrées qu'occasionnerait l'actuelle révision de la CPPEF. La majorité d'entre eux a été impressionnée, voire choquée, par les montants en jeu. ■

Carte blanche à AGRICULTURE DU FUTUR

POUR UNE AGRICULTURE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE

Nous avons une vision. Une vision qui transforme fondamentalement le système agricole et alimentaire suisse. Nous revendiquons une agriculture sociale, paysanne et agroécologique.

Une agriculture sociale qui replace l'humain au centre. Cette agriculture tend à rapprocher les êtres humains et à garantir par la même occasion leur bien-être. Tout-e citoyen-ne, sur l'ensemble de la planète, possède le droit à une alimentation en suffisance, saine et cultivée de manière durable.

Une répartition équitable des récoltes est une condition de survie et un devoir collectif. Une agriculture sociale signifie une démocratie alimentaire qui permette aux êtres humains de se prononcer et leur donne la possibilité de participer à l'élaboration du système agricole et alimentaire. Une agriculture sociale signifie aussi une valorisation de la nourriture et du travail nécessaire pour la produire, mais aussi de la biodiversité et des ressources telles que le sol, l'eau et l'air, dont la qualité est cruciale pour une production alimentaire saine.

Une agriculture paysanne qui permette aux agricultrices et agriculteurs de travailler dans des conditions dignes et justes. Ses racines sont locales et diversifiées. Une agriculture paysanne ouvre des perspectives, offre une certaine autonomie économique, maintient une grande partie de la création de richesses en amont de la chaîne de production et garantit la qualité et la sécurité alimentaire. La protection de l'environnement, la solidarité avec les paysan-ne-s, ainsi qu'avec les ouvrières et ouvriers agricoles de toutes les régions du monde en constituent des éléments fondamentaux. C'est à travers une pensée globale à long terme et la préservation de la diversité des exploitations que la population bénéficiera d'un approvisionnement sécurisé en nourriture saine.

Une agroécologie qui relie le savoir local et traditionnel avec les nouvelles connaissances scientifiques et les méthodes modernes. L'agroécologie est une discipline scientifique, un mouvement social, une pratique de tous les jours. Elle est conçue comme une opportunité de développement économique local. Ce type d'agriculture représente un système intégré qui fonctionne sans intrants artificiels. Les pratiques agroécologiques permettent aux paysan-ne-s une production adaptée aux conditions environnementales. Ainsi, les ressources peuvent être utilisées de façon durable tout en assurant un revenu correct aux agricultrices et agriculteurs. La résilience systémique est au cœur de l'agroécologie. Elle permettra de mieux faire face aux événements climatiques extrêmes dont l'agriculture souffre déjà, et qui s'intensifieront à l'avenir.

Ce que nous demandons, ici et maintenant, c'est une réforme agricole pour la Suisse. La politique doit échafauder, de concert avec les citoyennes et citoyens, le futur de notre système agricole et alimentaire – pour que les générations actuelles et futures jouissent d'une alimentation saine et de qualité, produite dans le respect de la nature et du vivant.

Réuni-e-s par ces revendications, plus de 4500 manifestant-e-s, agricultrices/-teurs et militant-e-s pour le climat se sont réuni-e-s à Berne, samedi 22 février. Ils et elles ont marché pour une alternative viable à la production conventionnelle de nourriture.

Ce rassemblement est intervenu moins de deux semaines après la publication par le Conseil fédéral de la politique agricole 22+, qui a laissé sur leur faim nombre d'acteurs et actrices du secteur. ■

GENÈVE . Etat et patrons élargissent la préférence cantonale. Objectif: torpiller l'introduction d'un salaire minimum.

Trompeuse préférence cantonale

ALESSANDRO PELIZZARI . PRÉSIDENT CGAS

Le Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), sous l'impulsion de Mauro Poggia, a présenté un «partenariat inédit» avec deux associations patronales (FER et UAPG). Objectif: «favoriser le recrutement de demandeurs d'emploi inscrits à l'Office cantonal de l'emploi». Le principe de «préférence cantonale», déjà en vigueur dans l'administration publique et les entités subventionnées, se voit élargi aux entreprises privées. La CGAS s'oppose à une opération visant à torpiller l'introduction d'un salaire minimum cantonal.

MESURE INADÉQUATE. La CGAS dénonce l'imposture consistant à présenter la «préférence cantonale» comme une mesure adéquate pour combattre le chômage. Le chômage, à Genève comme ailleurs en Suisse, n'est que très marginalement causé par des effets de substitution en lien avec la libre circulation des personnes. Il est le résultat d'un développement économique déséquilibré, provoquant la destruction de plusieurs dizaines de milliers d'emplois industriels et à basse qualification.
La lutte contre le chômage doit donc passer par une politique de création d'emplois, notamment par les pouvoirs publics. Car le potentiel existe, tant dans les services publics pour répondre aux besoins de la population, que dans le domaine des emplois «verts», orientés vers l'indispensable et urgente transition écologique dans laquelle l'économie doit s'engager.

PROTÉGER CONTRE LES LICENCIEMENTS. Les pratiques abusives des entreprises, qui licencient et remplacent le personnel pour baisser les salaires, ne seront pas empêchées par la seule signature d'une déclaration d'intention: dans un pays où un patron peut légalement résilier le contrat de travail pour n'importe quel motif, y compris pour engager du nouveau personnel moins cher, il faut renforcer les protections contre les licenciements! Le premier bilan des mesures fédérales en vigueur depuis une année montre d'ailleurs la complète inefficacité des mesures dites de préférence cantonale ou nationale.

MAUVAIS SIGNAL CONTRE L'UDC. La sortie commune de l'Etat avec les patrons étonne d'autant plus, à trois mois de la votation de l'initiative UDC contre la libre circulation des personnes, que les deux parties s'étaient entendues avec les syndicats pour élaborer des mesures de protection supplémentaires pour les salarié-e-s du canton. Il est en effet primordial de vaincre cette initiative dans les urnes, sans quoi on risque un bond en arrière de plusieurs décennies en matière de non-discrimination et d'égalité de droits entre salarié-e-s immigré-e-s et résident-e-s, mais aussi de protection salariale.
Or, la «préférence cantonale» ne saurait être, en aucun cas, une nouvelle mesure d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Son seul et unique effet sera de stigmatiser davantage les salarié-e-s immigré-e-s comme responsables des tensions sur le marché du travail. Visiblement, les patrons genevois n'ont pas appris des exemples dans d'autres pays en Europe: en banalisant les arguments de l'extrême droite, on contribue à les légitimer. Les syndicats genevois dénoncent ce jeu dangereux, qui risque de provoquer une mauvaise surprise le 17 mai.

OPÉRATION CONTRE LE SALAIRE MINIMUM. La meilleure manière de battre l'UDC dans les urnes est de gagner de nouveaux droits et de nouvelles protections sociales pour l'ensemble des salarié-e-s, quels que soit leur statut et leur origine. C'est pourquoi la CGAS a lancé l'initiative «23 francs, c'est un minimum». Celle-ci a pour but d'instaurer un salaire minimum cantonal. Elle sera soumise au vote le 17 mai également.
Le message envoyé par l'Etat et les patrons ne dupera personne: il représente un contreprojet réactionnaire à l'initiative syndicale, en lui préférant une mesure sans aucun effet palpable pour les chômeuses et chômeurs, sans contrainte aucune envers les employeurs, désignant une fois de plus les travailleurs et travailleuses immigrées comme boucs émissaires de tous les maux et en refusant le nécessaire élargissement des droits des salarié-e-s.
Face à cette imposture, les syndicats multiplieront leurs efforts et continueront à se battre – pour protéger les salaires et pas les frontières! ■

MAÇONS SOUS PRESSION

Pour 78% des maçons, la pression des délais a augmenté ces dernières années. 73% d'entre eux affirment que cela entraîne plus de stress. Plus de la moitié de ces salariés indiquent que leur santé en pâtit (55%) et que la sécurité au travail est négligée (51%). Ce sont les conclusions d'une vaste étude menée par le syndicat Unia. «La pression des délais représente un danger croissant et la nécessité d'agir est urgente», a résumé le syndicat en conférence de presse (25 février). ■

À CÔTÉ DE LA PLAQUE

L'an passé, la Confédération a bouclé ses comptes sur un excédent de 3,1 milliards de francs. C'est beaucoup plus que ce que prévoyait le budget concocté par le ministre des Finances, Ueli Maurer, qui avait calculé un montant de 1,2 milliard. Le Conseil fédéral a salué un «résultat réjouissant» (19 février). Ce qui l'est moins, c'est que les services fédéraux ont à nouveau démontré leur incapacité à – ou peut-être plutôt leur non-volonté de – nous fournir des prévisions fiables. ■

RECETTE ÉPROUVÉE

À l'Institut d'histoire de l'Université de Zurich, en raison de la surcharge, les deux-tiers des collaboratrices et collaborateurs scientifiques travaillent chaque semaine un jour supplémentaire, non payé (*NZZ am Sonntag*, 16 février). Interpelée, la direction de l'université n'y voit pas un problème, car «il s'agirait d'un modèle éprouvé depuis longtemps». Éprouvé certainement, mais pas autant que la santé des doctorant-e-s. ■

TOUT N'EST PAS PERDU

La Suisse a cédé la première place du classement des Etats champions du secret bancaire, mis sur pied par l'ONG *Tax Justice Network*. Devancés par les îles Caïmans et les Etats-Unis, nos banquiers doivent se contenter de la troisième marche du podium. Qu'ils se rassurent cependant. Selon Alliance Sud, les personnes fortunées, notamment quand elles viennent des pays du Sud, peuvent toujours planquer leur magot en Suisse, sans aucun risque (*Le Temps*, 19 février). Ouf. ■

Carton Rouge

À la Banque nationale suisse (BNS). «Grâce aux investissements de la BNS, chaque Suisse possède aujourd'hui deux actions ExxonMobil et une action Chevron» note Alain Naef, chercheur à l'Université de Californie, Berkeley (*Le Temps*, 17 février 2020). Sur une planète qui fond, la BNS continue à investir massivement dans le pétrole – tandis que la justice helvétique multiplie les procédures contre les militant-e-s qui osent troubler la quiétude de nos établissements bancaires. Si la biodiversité disposait de gardiens aussi efficaces que la place financière, on n'en serait pas là. ■

MEXIQUE . Une série de féminicides sauvages a déclenché une onde de révolte. Celle-ci dénonce les violences faites aux femmes, mais aussi l'omission des autorités politiques. Un appel à une grève des femmes, le 9 mars, est devenu viral.

Grève nationale contre les féminicides

SERVICES PUBLICS
KEYSTONE . PHOTO

« Le féminisme mexicain a fait irruption dans le débat politique national», note le quotidien *El País*[1]. Après une série de féminicides sauvages, une vague de révolte s'étend à tout le pays. L'appel à une grève nationale des femmes, le 9 mars prochain, rencontre un succès énorme.

4000 FEMMES TUÉES EN 2019. L'assassinat sauvage par son compagnon d'Ingrid Escamilla, une jeune femme de 25 ans, suivi par la découverte du corps de Fatima, une fille de sept ans tuée après avoir été torturée par ses ravisseurs, ont mis le feu aux poudres.
Ces crimes horribles ont déclenché la colère et la mobilisation de milliers de femmes et d'hommes solidaires dans les rues de la capitale et de nombreuses autres villes, dans un pays où près de 4000 femmes ont été assassinées au cours de la seule année 2019. Seul un de ces crimes sur quatre est considéré officiellement comme un féminicide.

PRÉSIDENT ET MÉDIAS VISÉS. La réaction du président Andrés Manuel López Obrador a aussi contribué à jeter de l'huile sur le feu. Au cours d'une conférence de presse, le chef d'Etat a réduit la question des féminicides à une conséquence du néolibéralisme, puis affirmé que la dénonciation de ces violences serait largement «manipulée» par certains médias afin de nuire à son gouvernement. Depuis, sa cote de popularité a plongé. Des manifestations se sont tenues devant les portes du Palais présidentiel, taguées par des graffitis dénonçant un «Etat féminicide». La colère populaire a aussi visé certains grands quotidiens de la capitale, après qu'ils avaient publié des photos du corps mutilé d'Ingrid, sous des titres sensationnalistes.

«SANS NOUS LE 9 MARS». «Au Mexique, nos assassins sont dans nos maisons, ils dorment à nos côtés, ce sont nos compagnons, nos maris», dénonçaient les manifestantes. Dans la foulée, le collectif féministe *Brujas del Mar* (sorcières de la mer), issu de l'Etat de Veracruz, le plus touché par les féminicides, lançait l'appel à une grève nationale des femmes, le 9 mars prochain. «Le 9, personne ne bouge. Grève nationale. Aucune femme dans les rues. Aucune femme au travail. Aucun enfant dans les écoles. Aucune jeune femme dans les universités. Et aucune femme ne faisant des achats», affirme l'appel, diffusé sous le hashtag *#UnDíaSinNosotras* (Un jour sans nous).

Objectif de la grève: démontrer le rôle social déterminant des femmes (51% de la population au Mexique), et exiger des politiques publiques qui freinent la vague croissante de violence dont elles sont victimes. L'appel est devenu viral. Plusieurs universités s'y sont jointes, notamment la renommée Université autonome nationale de Mexico – où, depuis l'année passée, une série de grèves et manifestations dénoncent les violences de genre. Des parlements et gouvernements locaux ont fait de même. De son côté, le président mexicain a dû garantir que les salariées travaillant au sein du gouvernement fédéral pourront participer librement à la grève, sans aucune représaille.

UN ENFER POUR LES FEMMES. «Le Mexique se situe parmi les pays qui traitent le plus mal les femmes», souligne le quotidien *El Universal*[2]. Selon des chiffres officiels, en 2019 au moins 10 femmes mexicaines ont été assassinées chaque jour. Au cours des huit dernières années, le nombre des féminicides a augmenté de 137,5%. Et 63% des femmes de plus de 15 ans affirment avoir été victimes de violences.

ABSENCE DE POLITIQUES PUBLIQUES. Selon Edith Lopes, avocate spécialisée sur les thématiques féministes, la force de la mobilisation des Mexicaines s'explique par l'ascension du mouvement féministe dans le pays, mais aussi par l'absence de lutte sérieuse contre les violences de la part du gouvernement[3]. Les femmes dénoncent notamment les velléités de supprimer la catégorie «féminicide» du Code pénal mexicain – dont le président s'est distancé. Elles pointent aussi du doigt l'inexistence d'une politique publique de protection des femmes. «Avant son assassinat, Ingrid avait dénoncé les menaces dont elle avait été la cible, mais rien ne s'est passé. Les autorités n'ont pas évalué le risque. Elle a dû retourner à la maison, où son assassin l'attendait», explique Edith Lopes. ■

[1] *El País*, 22 février 2020.
[2] *El Universal*, 23 février 2020.
[3] *BBC Mundo*, 16 février 2020.

Le chiffre

UN MILLIARD

C'est le nombre de salarié-e-s qui pourraient être exposé-e-s à des conditions climatiques non compatibles avec le travail pendant au moins un mois de l'année, au cas où la planète se réchaufferait de 2,5 degrés. Pour des dizaines de milliers de personnes, un tel réchauffement pourrait même «dépasser l'adaptation physiologique», et donc présenter un risque mortel.
Ces données émanent d'une étude consacrée au lien entre dérèglement climatique et santé des travailleurs et travailleuses, menée par les chercheurs Kévin Jean et William Dab et publiée sur le site *The Conversation* (10 février).
Selon ces chercheurs, les risques majeurs pèsent sur les salarié-e-s les plus exposé-e-s aux coups de chaleur, qui sont aussi souvent à la fois les moins rémunéré-e-s (professions agricoles ou manuelles peu qualifiées) et les moins bien doté-e-s en matière de sécurité au travail. Les inégalités en seraient donc renforcées.
L'étude indique aussi que «hormis les risques professionnels liés au bruit et ceux liés aux rayonnements artificiels, tous les risques professionnels seront affectés, et potentiellement accrus» par le réchauffement climatique. ■

Pour la libération de Julian Assange!

Julian Assange, éditeur de Wikileaks, est menacé d'extradition vers les Etats-Unis. La raison: M. Assange a permis la révélation des crimes de guerre, des tortures et des mensonges d'Etat commis par les Etats-Unis et leurs alliés en Afghanistan et en Irak, en transmettant à la presse mondiale des documents confidentiels sur leurs activités militaires. Comme le souligne la Fédération internationale des journalistes, l'extradition de M. Assange représenterait une atteinte sans précédent à la liberté de presse, à la liberté d'enquête et d'informer. En novembre, une soixante de médecins ont dénoncé les conditions de détention de M. Assange dans la prison de haute sécurité de Belmarsh, au Royaume-Uni. Ils estiment que sa santé est en grave danger. Dans le monde entier, plus d'un millier de journalistes ont signé un appel demandant la libération immédiate du lanceur d'alerte. ■

Philippines. Syndicalistes enseignants visés

Malgré la solidarité internationale, les violations des droits humains et syndicaux se poursuivent aux Philippines. Les membres de l'ACT *(Alliance of concerned teachers)* ont été visé-e-s par de nouvelles actions de représailles, soutenues par le ministère de l'Education de régime de Duterte. Le 3 février, un mandat d'arrêt a été émis contre l'un des présidents régionaux d'ACT; et la police continue de ficher systématiquement les membres du syndicat. L'Internationale de l'éducation exige l'arrêt de ces attaques. On peut soutenir cette campagne ici: www.labourstartcampaigns.net ■

Moyen-Orient. Soulèvements et répression

«C'est avec une détermination qui fait froid dans le dos, que les gouvernements du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont brutalement réprimé les manifestations et bafoué les droits des centaines de milliers de personnes descendues dans la rue en 2019 pour réclamer plus de justice sociale et des réformes politiques», constate Amnesty International. La violente répression des manifestations a fait plus de 500 morts en Irak et plus de 300 en Iran, alors qu'au moins 136 prisonniers et prisonnières d'opinion étaient détenus dans 12 pays pour avoir exprimé leurs opinions en ligne, souligne son rapport annuel sur la situation des droits humains dans la région. ■